

désiré que les Loix statuées à cet égard dans les Etats qu'elle possède en *Allemagne*, fussent uniformes dans le reste des Pays de sa domination.

GENES. L'interdiction du commerce de cette République dans les Etats du Roi d'Espagne ne sera point de longue durée. La Cour de *Madrid* paroît se rendre aux représentations qui lui ont été faites. On s'attend donc à voir cette affaire réglée en même-tems que quelques autres points qui étoient en litige avec la même Cour. Cette interdiction de commerce est sûrement dommageable pour l'Etat de *Genes*; mais elle doit l'être aussi pour l'*Espagne*, qui, depuis un si grand nombre d'années, fait passer les principales traites de son commerce par les mains des Banquiers Genoïs.

Les troupes Françoises dans l'Isle de *Corse* n'y étant employées que pour la garde des Places, prennent peu de part à la petite guerre qui se continuë entre les troupes Génoïses & les Mécontens. Le nommé Paoli, Chef de ces derniers, est devenu plus redoutable depuis qu'il a trouvé le moyen d'attirer dans une embuscade *Matra*, son concurrent, qui y a perdu la vie, avec plusieurs Corses qu'il avoit réussi à détacher du parti de son adversaire.

NAPLES. Les Chebecs Napolitains continuënt à être la terreur des Corsaires de *Barbarie*. Le Capitaine Peppe, commandant un de ces Chebecs, a conduit au mois de Mai un Corsaire, monté de dix canons & de cent hommes d'équipage, dont il s'est emparé après un combat très-vif, dans lequel cet Officier n'a perdu que six hommes. Il y en a eu quinze de tués du Barbarefque, dont l'équipage a eu aussi beaucoup de blessés.

Les troupes du Roi & sa Marine sont entre-
renuës